

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MAI 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos le 19 mai 2021 sous la présidence de Madame Laurence BETHUNE, Maire, convocation du 11 mai 2021.

En application de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 11 mai 2021 a été affichée à la porte de la mairie.

PRESENTS : L. BETHUNE, M. DELMAS, M. PAQUIER, S. MONCHO, I. DI FONZO, D. KIOULOU, E. PEYRE, M. ROSTAING-PUISSANT, N. PERRIN, M. FROELIGER, A. BOUKERSI, D. GILLE, L. CERVI, A. CUIGNET, C. METAIS, B. ZWIRYK, JM FLORENTIN, P. ROUYEYRE, J. CHIAVERINI, MC MARILLAT, P. VINCENT, P. BESNIER, S. DUFFOURNET, C. BRISBART.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : F. REY, R. CHARLES, J. BIANCHI.

Pouvoirs :
F. REY donne pouvoir à B. ZWIRYK
R. CHARLES donne pouvoir à P. VINCENT
J. BIANCHI donne pouvoir à MC MARILLAT

ORDRE DU JOUR

1. Démission d'un adjoint au maire– élection d'un 8ème adjoint au maire
2. Questions diverses

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : S. MONCHO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal du 6 mai 2021 : Ne vote pas car il n'était pas présent lors du CM du 6 mai 2021 : Raymond CHARLES. VOTE : 26 voix pour.

1. Démission d'un adjoint au maire– élection d'un 8ème adjoint au maire

Madame le Maire indique au Conseil Municipal, que par courrier du 26 avril 2021, M. Vincent GENSBURGER a fait part à Monsieur le Préfet de sa décision de se démettre de ses fonctions de 5ème adjoint et conseiller municipal de la commune de ST JEAN DE MOIRANS. Monsieur le Préfet a accepté cette démission.

Elle indique que le nouvel élu occupera le dernier rang des adjoints : Mme Ingrid DI FONZO 6ème adjointe devient 5ème adjoint, M. Didier KIOULOU 7ème adjoint devient 6ème adjoint, Mme Eugénie PEYRE 8ème adjointe devient 7ème adjointe, le poste de 8ème adjoint restant à pourvoir.

Elle demande à l'assemblée si elle souhaite pourvoir au remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 abstentions et 21 voix pour :

- décide de procéder à l'élection d'un 8ème adjoint au Maire.

Madame le Maire demande à l'assemblée si un ou plusieurs conseillers municipaux sont candidats.
Se porte candidat : Abdelhazis BOUKERSI.

Présidente du bureau de vote : Laurence BETHUNE
Assesseurs : Jérôme CHIAVERINI, Clément METAIS

VOTE : 17 voix pour Abdelhazis BOUKERSI, 10 bulletins nul.

Abdelhazis BOUKERSI est élu 8ème adjoint au Maire.

Mme Le Maire précise que des arrêtés de délégation suivra cette élection.

- Il est dit que les dispositions concernant la répartition de l'enveloppe plafond des indemnités demeurent inchangées (délibération n°2020/16/06/02)
- Il est précisé qu'un tableau récapitulatif des indemnités de fonction est annexé à la présente délibération.
- Il est précisé que le versement de l'indemnité sera effectif à la date indiquée sur les arrêtés de délégation.

2. Questions diverses

Voir procès-verbal de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

**Le Maire,
Laurence BETHUNE**

